

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 FÉVRIER 2022**

Membres	73
Présents	53
Pouvoirs	10
Votants	63
Exprimés	63
Pour	63
Contre	-

*L'an deux mille vingt deux, le sept février à 18 heures 00, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Tulle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de l'Auzélou, avenue du Lieutenant Colonel Faro à Tulle, sous la présidence de M. Michel BREUILH Président,*

*Convocation de M. Michel BREUILH en date du 31 janvier 2022*

*Secrétaire de séance : M. Jérémy NOVAIS*

*Fonctionnement de l'assemblée régi par les termes de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 rétablissant certaines dispositions dérogatoires du CGCT visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales en période d'épidémie de Covid 19*

**Etaient présents :**

Mesdames Christelle BIDAULT, Joëlle BLOYER, Anne BOUYER, Odile BOUYOUX, Sylvie CHRISTOPHE, Christèle COURSAT, Christine DESARMENIEN, Betty DESSINE, Nicole EYROLLES, Marie-Christine FAURE, Yvette FOURNIER, Béatrice GORON, Sandy LACROIX, Fabienne LATOUR, Christiane MAGRY-JOSPIN, Catherine MONS, Muriel REBUFFEL, Irène SERVIERES, Josette VERDEYME, Stéphanie VALLEE  
Messieurs Marcel AUBOIROUX, Marc BACHELLERIE, Eric BELLOUIN, Patrick BORDAS, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Pascal CAVITTE, Alain CHASTRE, Roger CHASSAGNARD, Ubald CHENOU, Bernard COMBES, Alain DELAGE, Bruno FLEURY, Pascal FOUCHÉ, Serge HEBRARD, Henri JAMMOT, Bernard JAUVION, Jean-François LABBAT, Patrick LERESTEUX, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Florent MOUSSOUR, Jean MOUZAT, Jérémy NOVAIS, Alain PENOT, Jean-Pierre PEUCH, Daniel RINGENBACH, Marc ROUGERIE, Bernard SALLES, Jean-François SALLES, Jacques SPINDLER, Gérard TOURNEIX  
M. Gérard FAISY suppléant de M. Dominique ALBARET

**Avaient donné pouvoir :**

Mme Emilie BOUCHETEIL à M. Marc ROUGERIE  
Mme Annie CUEILLE à Mme Betty DESSINE  
Mme Stéphanie PERRIER à M. Bernard COMBES  
Mme Marie-Amélie RIVIERE à M. Bernard JAUVION  
M. Jean-Jacques BOSSOUTROT à M. Pascal FOUCHÉ  
M. Michel BOUYOU à M. Pascal CAVITTE  
M. Pierre COULOUMY à Mme Betty DESSINE  
M. Francis DEVEIX à Mme Odile BOUYOUX  
M. Jean-Jacques LAUGA à M. Alain PENOT  
M. Hervé LONGY à Mme Fabienne LATOUR

**Etaient absents :**

Mmes Ana Maria FERREIRA, Valérie DUMAS, Martine DUPIN-de-BEYSSAT, Sophie ROY, MM. Raphaël CHAUMEIL, Christian DUMOND, Xavier DURAND, Marc GERAUDIE, Grégory HUGUE, Jean-François ROCHE.

**Objet : 3.1.2 Candidature de Tulle agglo à l'appel à projets de CITEO relatif à « l'optimisation de la collecte »**

**Le conseil communautaire,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Tulle agglo,

Vu le budget principal,

Considérant qu'en complément de l'appel à candidatures confiée au SYTTOM19 relatif à « l'extension de consignes du tri » sur l'ensemble de son territoire, Tulle agglo a la possibilité de candidater aussi à un appel à projets de CITEO, dans le cadre de sa compétence collecte,

Envoyé en préfecture le 09/02/2022

Reçu en préfecture le 09/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 019-241927201-20220207-DCC220207\_3\_1\_2-DE

sur les mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques,

Considérant que les dépôts de candidatures au titre des ECT (Extensions de Consignes de Tri) et de l'optimisation de la collecte doivent être faits simultanément au plus tard le 25 février 2022,

Considérant que cet appel à projets comprend 6 leviers permettant d'améliorer les performances de recyclage dans des conditions respectueuses de l'environnement et à des coûts maîtrisés,

Considérant qu'en cohérence avec la délibération d'adoption de principe de mise en œuvre de la Tarification Incitative et de l'étude menée par le bureau d'études « Terroirs et Communautés » sur le futur schéma de collecte, Tulle aggro peut candidater aux leviers d'amélioration de la collecte et de développement de nouvelles collectes de proximité,

Considérant que dans le cadre du projet de mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi), cet appel à projets permettrait de trouver une source de financement pour l'acquisition de matériels (colonnes et bacs individuels), non éligibles à l'appel à projets Tarification Incitative de l'ADEME,

#### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

1°) Autorise le Président de Tulle aggro à candidater à l'appel à projets de CITEO relatif à « l'optimisation de la collecte » ;

2°) Autorise le Président à signer tous les documents administratifs, techniques et financiers relatifs à cette affaire ainsi qu'à solliciter les subventions susceptibles d'accompagner cette candidature.

Fait et délibéré le 7 février 2022

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,



Michel BREUILH

Certifié exécutoire compte-tenu  
de la transmission en Préfecture  
et de la publication/affichage le :

9 FEV. 2022